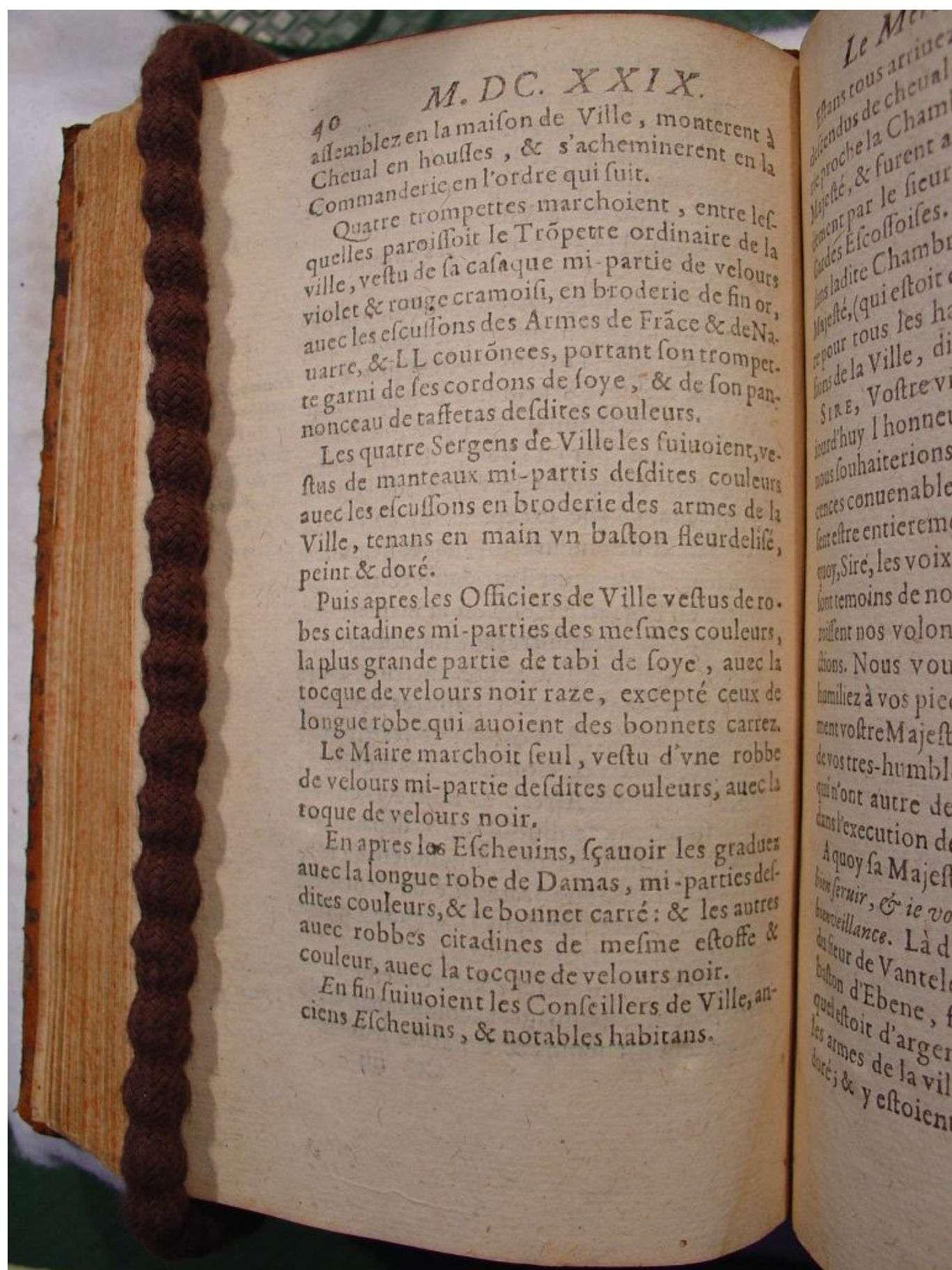


1629\_040.jpg



40 *M. DC. XXIX.*  
 assemblez en la maison de Ville, monterent à  
 Cheval en housses, & s'acheminèrent en la  
 Commanderie en l'ordre qui suit.

Quatre trompettes marchoient, entre les-  
 quelles paroissoit le Trompette ordinaire de la  
 ville, vestu de sa casaque mi-partie de velours  
 violet & rouge cramoisi, en broderie de fin or,  
 avec les escussions des Armes de Frāce & de Na-  
 uarre, & LL couronnées, portant son trompet-  
 te garni de ses cordons de soye, & de son pan-  
 nonceau de taffetas desdites couleurs.

Les quatre Sergens de Ville les suiuoient, ve-  
 stus de manteaux mi-partis desdites couleurs  
 avec les escussions en broderie des armes de la  
 Ville, tenans en main vn baston fleurdelisé,  
 peint & doré.

Puis apres les Officiers de Ville vestus de ro-  
 bes citadines mi-parties des mesmes couleurs,  
 la plus grande partie de tabi de soye, avec la  
 toque de velours noir raze, excepté ceux de  
 longue robe qui auoient des bonnets carrez.

Le Maire marchoit seul, vestu d'une robe  
 de velours mi-partie desdites couleurs, avec la  
 toque de velours noir.

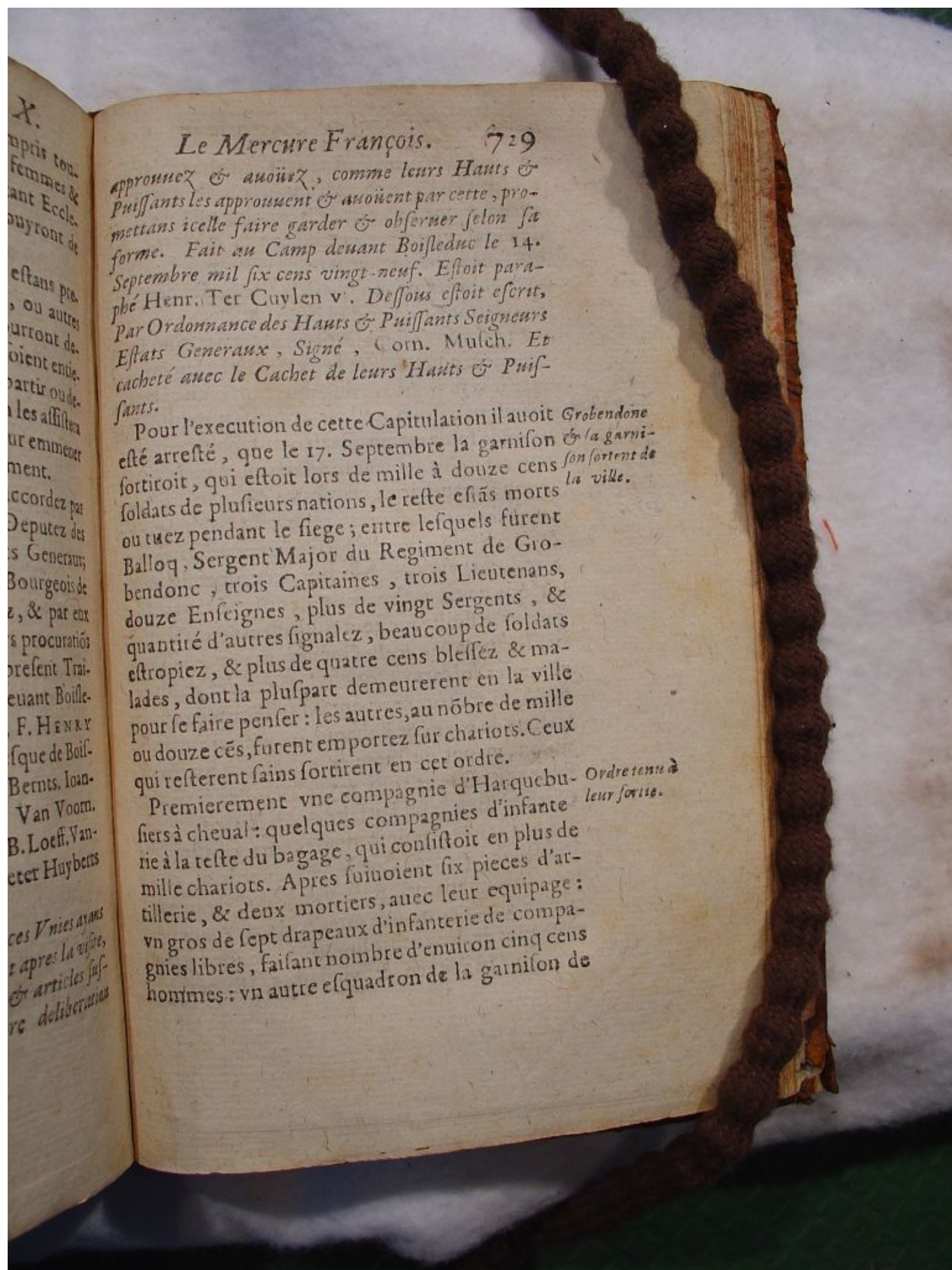
En apres les Escheuins, sçauoir les graduez  
 avec la longue robe de Damas, mi-parties des-  
 dites couleurs, & le bonnet carré: & les autres  
 avec robes citadines de mesme estoffe &  
 couleur, avec la toque de velours noir.

En fin suiuoient les Conseillers de Ville, an-  
 ciens Escheuins, & notables habitans.

*Le Maire*  
 Dans tous armez  
 de cheual  
 se proche la Cham-  
 bre, & furent a  
 par le sieur  
 Escossoises.  
 ladite Chambr  
 (qui estoit d  
 pour tous les ha  
 de la Ville, di  
 SIRE, Vostre vi  
 huy l'honneu  
 nous souhaiterions  
 conuenable  
 estre entiereme  
 SIRE, les voix  
 temoins de no  
 nos volon  
 tions. Nous vou  
 humiliez à vos piec  
 ment vostre Majest  
 de vos tres-humble  
 qui n'ont autre de  
 dans l'execution de  
 A quoy la Majest  
 bien seruir, & ie vo  
 surveillance. Là d  
 du sieur de Vantele  
 buston d'Ebene, f  
 quel estoit d'argen  
 les armes de la vil  
 doré; & y estoient



1629\_729.jpg



# Le Mercure François. 729

approuuez & auoiez, comme leurs Hauts & Puissants les approuuent & auoient par cette, promettans icelle faire garder & observer selon sa forme. Fait au Camp deuant Boisleduc le 14. Septembre mil six cens vingt-neuf. Estoit paraphé Henr. Ter Cuylen v. Dessous estoit escrit, Par Ordonnance des Hauts & Puissants Seigneurs Estats Generaux, Signé, Corn. Mulch. Et cacheté avec le Cachet de leurs Hauts & Puissants.

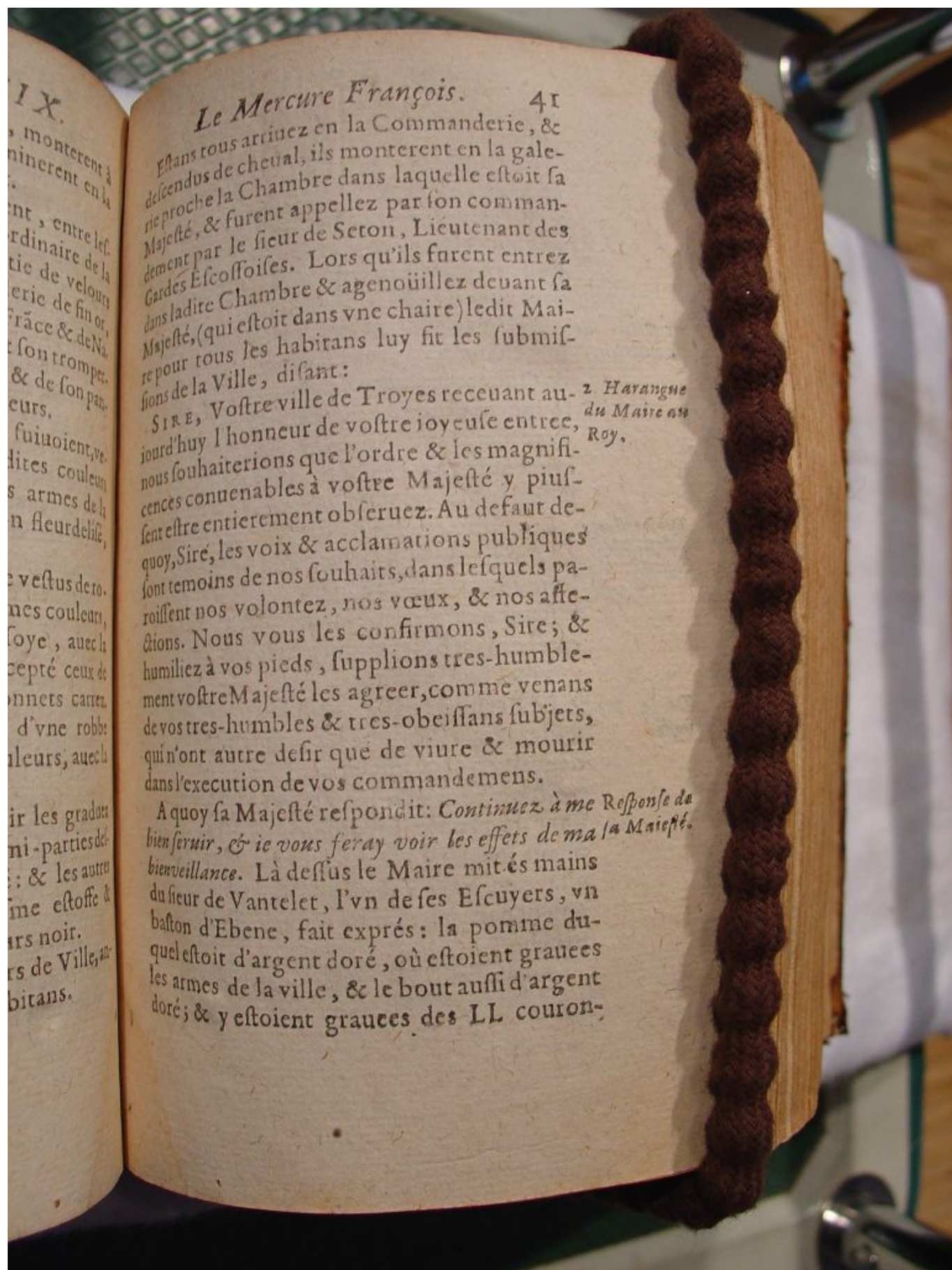
Pour l'exécution de cette Capitulation il auoit esté arresté, que le 17. Septembre la garnison <sup>Grobendone</sup> & la garnison sortent de la ville. qui estoit lors de mille à douze cens soldats de plusieurs nations, le reste estant morts ou tuez pendant le siege; entre lesquels furent Balloq, Sergent Major du Regiment de Grobendone, trois Capitaines, trois Lieutenans, douze Enseignes, plus de vingt Sergents, & quantité d'autres signalez, beaucoup de soldats estropiez, & plus de quatre cens blesez & malades, dont la plupart demurerent en la ville pour se faire penser: les autres, au nombre de mille ou douze cés, furent emportez sur chariots. Ceux qui resterent sains sortirent en cet ordre.

Premierement vne compagnie d'Harquebussiers à cheval: quelques compagnies d'infanterie à la teste du bagage, qui consistoit en plus de mille chariots. Apres suiuoient six pieces d'artillerie, & deux mortiers, avec leur equipage: vn gros de sept drapeaux d'infanterie de compagnies libres, faisant nombre d'environ cinq cens hommes: vn autre esquadron de la garnison de

Ordre tenu à leur sortie.

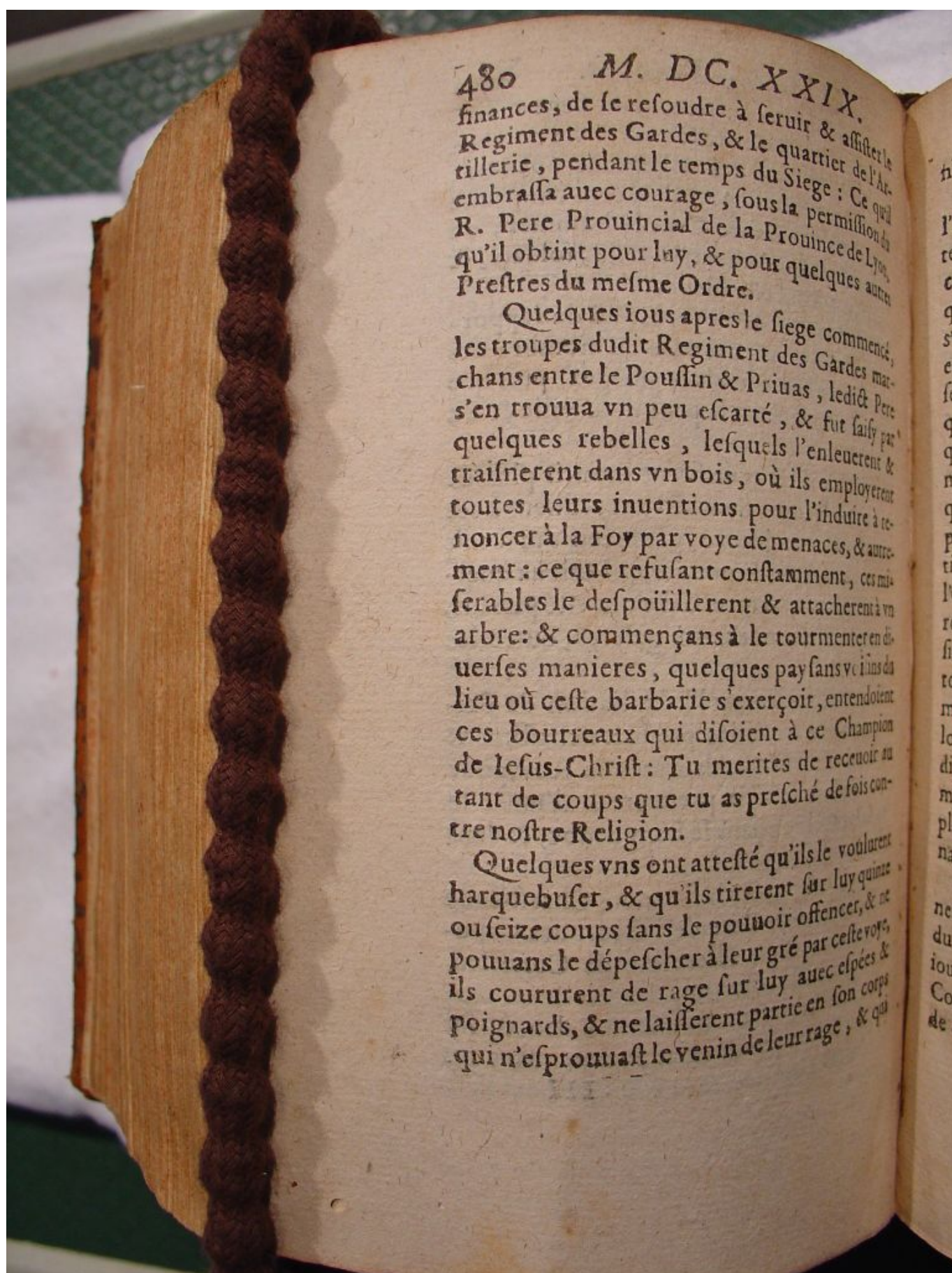


1629\_041.jpg



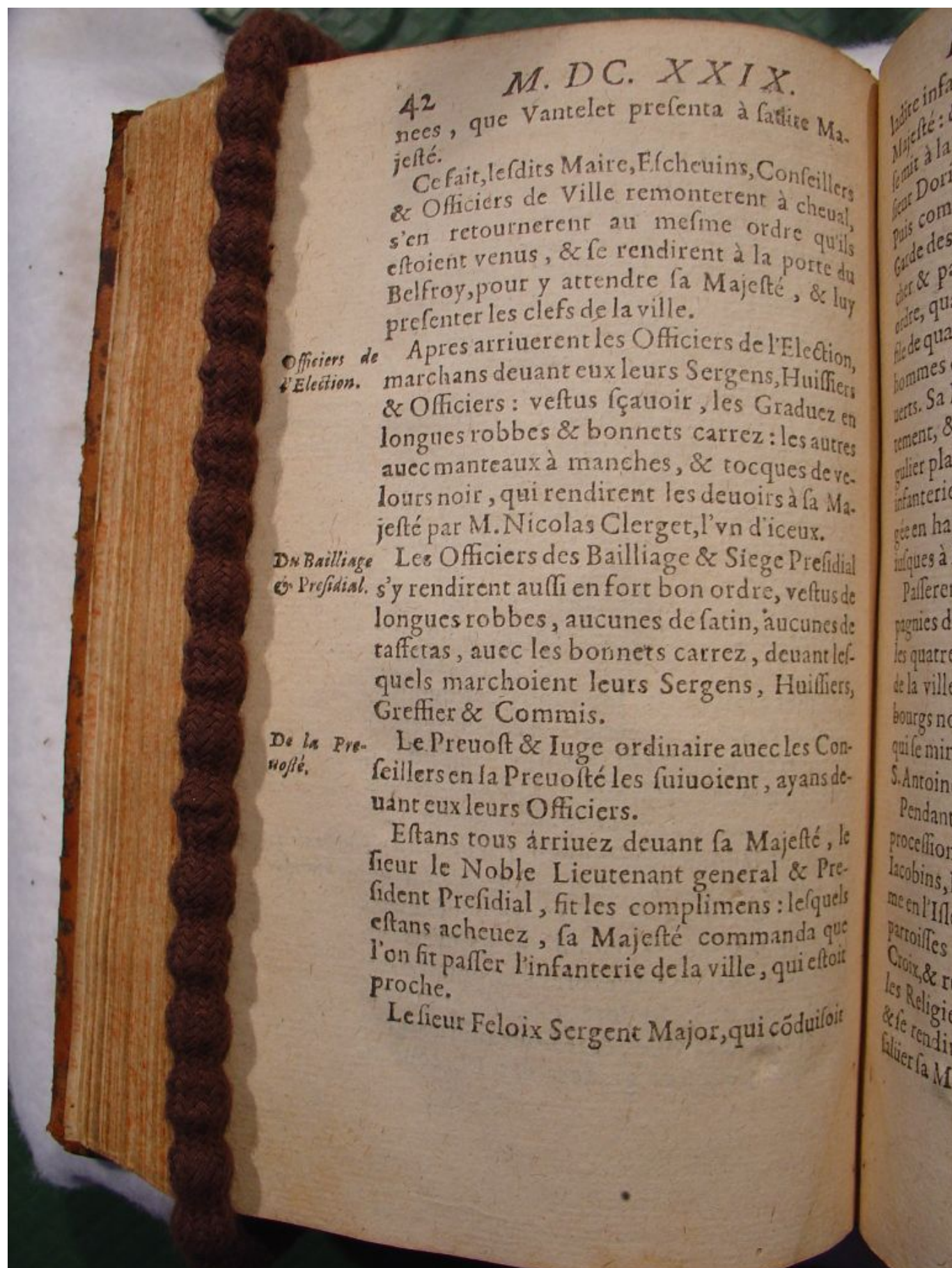


1629\_480\_480.jpg





1629\_042.jpg



42

M. DC. XXIX.

nees, que Vantelet presenta à sa Ma-  
jeste.

Ce fait, lesdits Maire, Eschevins, Conseillers  
& Officiers de Ville remonterent à cheual,  
s'en retournerent au mesme ordre qu'ils  
estoyent venus, & se rendirent à la porte du  
Belfroy, pour y attendre sa Majeste, & luy  
presenter les clefs de la ville.

Officiers de  
l'Election.

Après arriuerent les Officiers de l'Election,  
marchans deuant eux leurs Sergens, Huissiers  
& Officiers: vestus sçauoir, les Graduez en  
longues robes & bonnets carrez: les autres  
auec manteaux à manches, & tocques de ve-  
lours noir, qui rendirent les deuoirs à sa Ma-  
jeste par M. Nicolas Clerget, l'un d'iceux.

Des Bailliage  
& Presidial.

Les Officiers des Bailliage & Siege Presidial  
s'y rendirent aussi en fort bon ordre, vestus de  
longues robes, aucunes de satin, aucunes de  
taffetas, auec les bonnets carrez, deuant les-  
quels marchoyent leurs Sergens, Huissiers,  
Greffier & Commis.

De la Pre-  
uosté.

Le Preuost & Iuge ordinaire auec les Con-  
seillers en la Preuosté les suiuiroient, ayans de-  
uant eux leurs Officiers.

Estans tous arriuez deuant sa Majeste, le  
sieur le Noble Lieutenant general & Pre-  
sident Presidial, fit les complimens: lesquels  
estans achenez, sa Majeste commanda que  
l'on fit passer l'infanterie de la ville, qui estoit  
proche.

Le sieur Feloix Sergent Major, qui cōduisoit

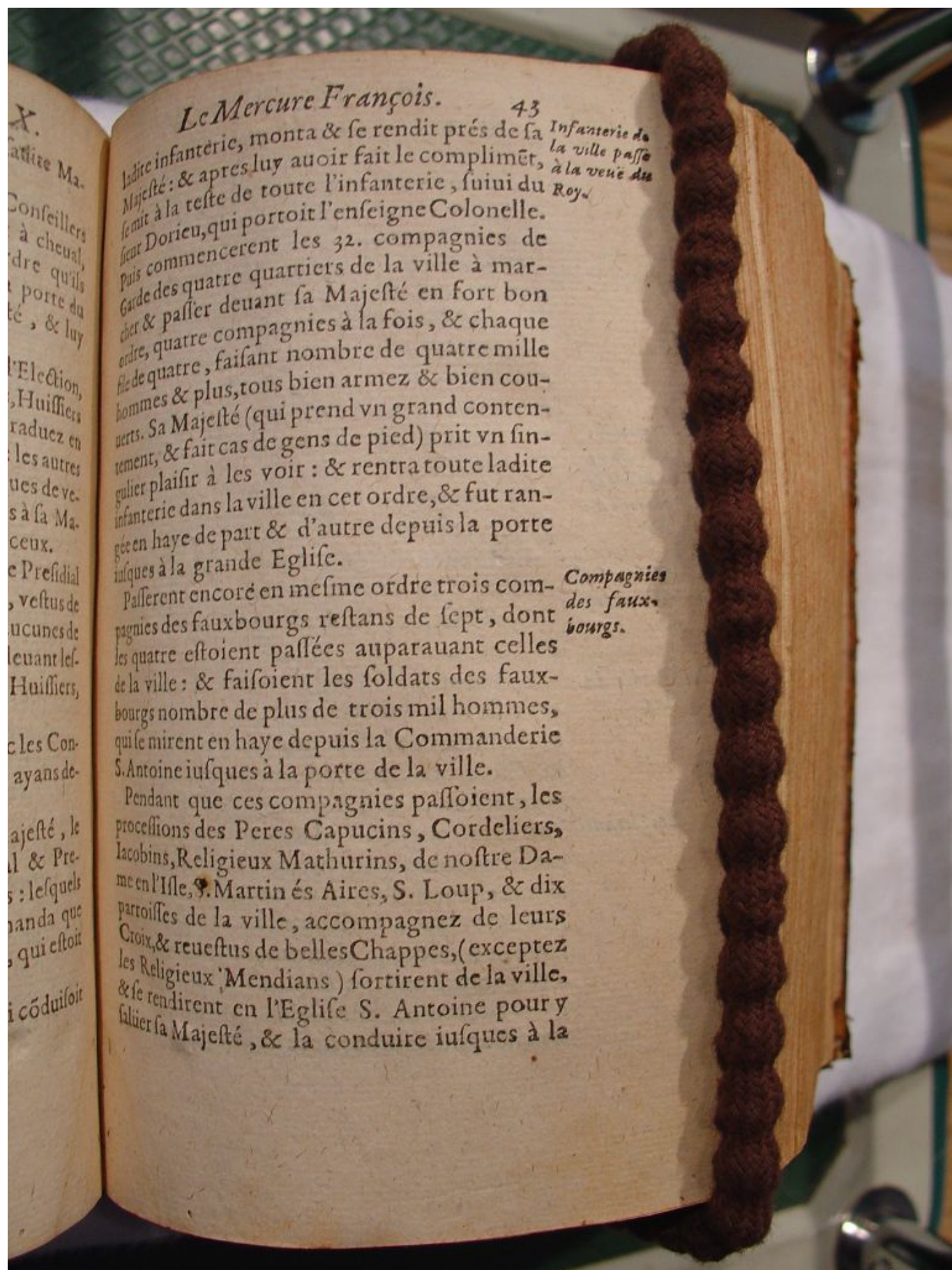


1629\_730.jpg



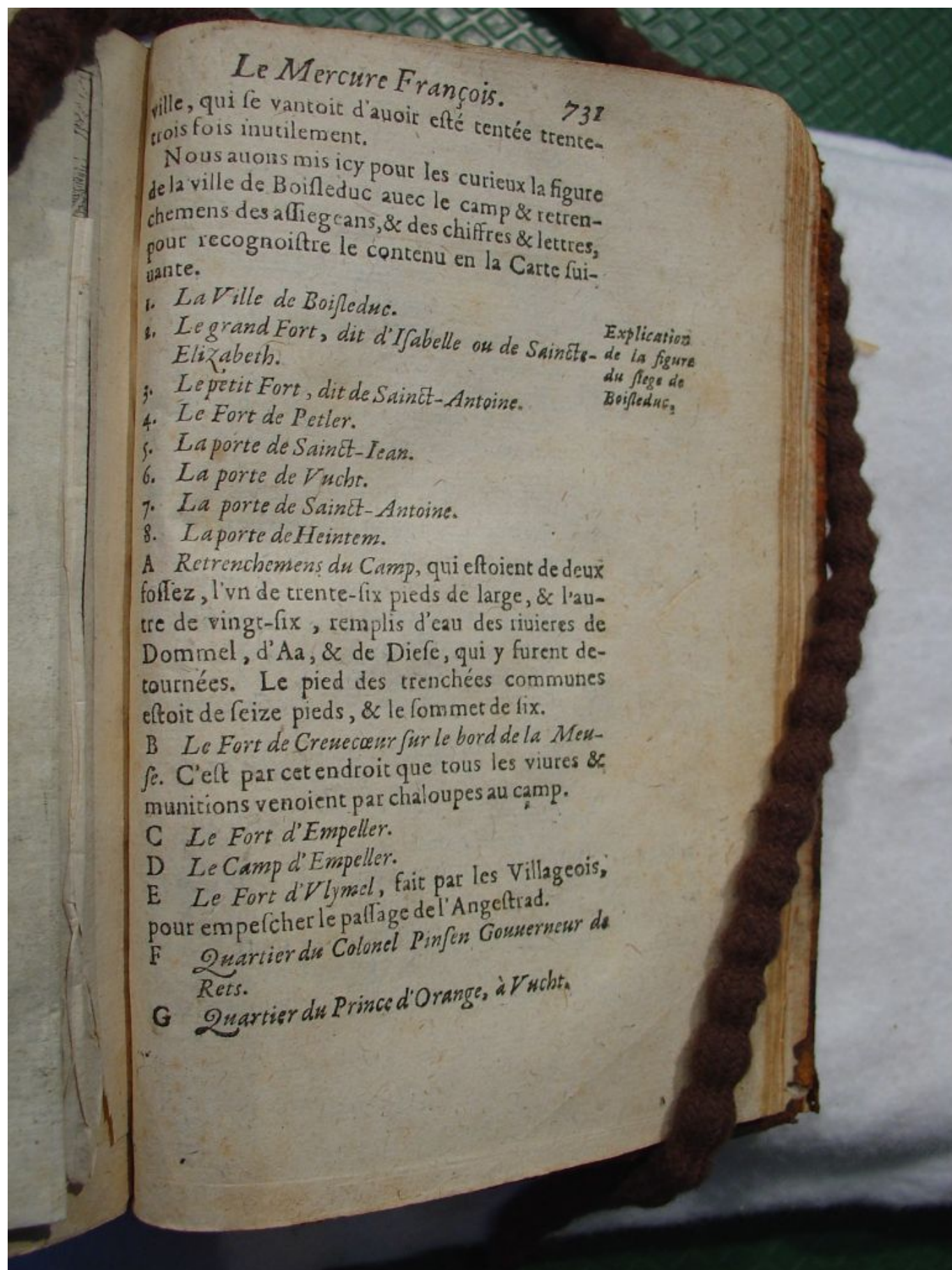


1629\_043.jpg



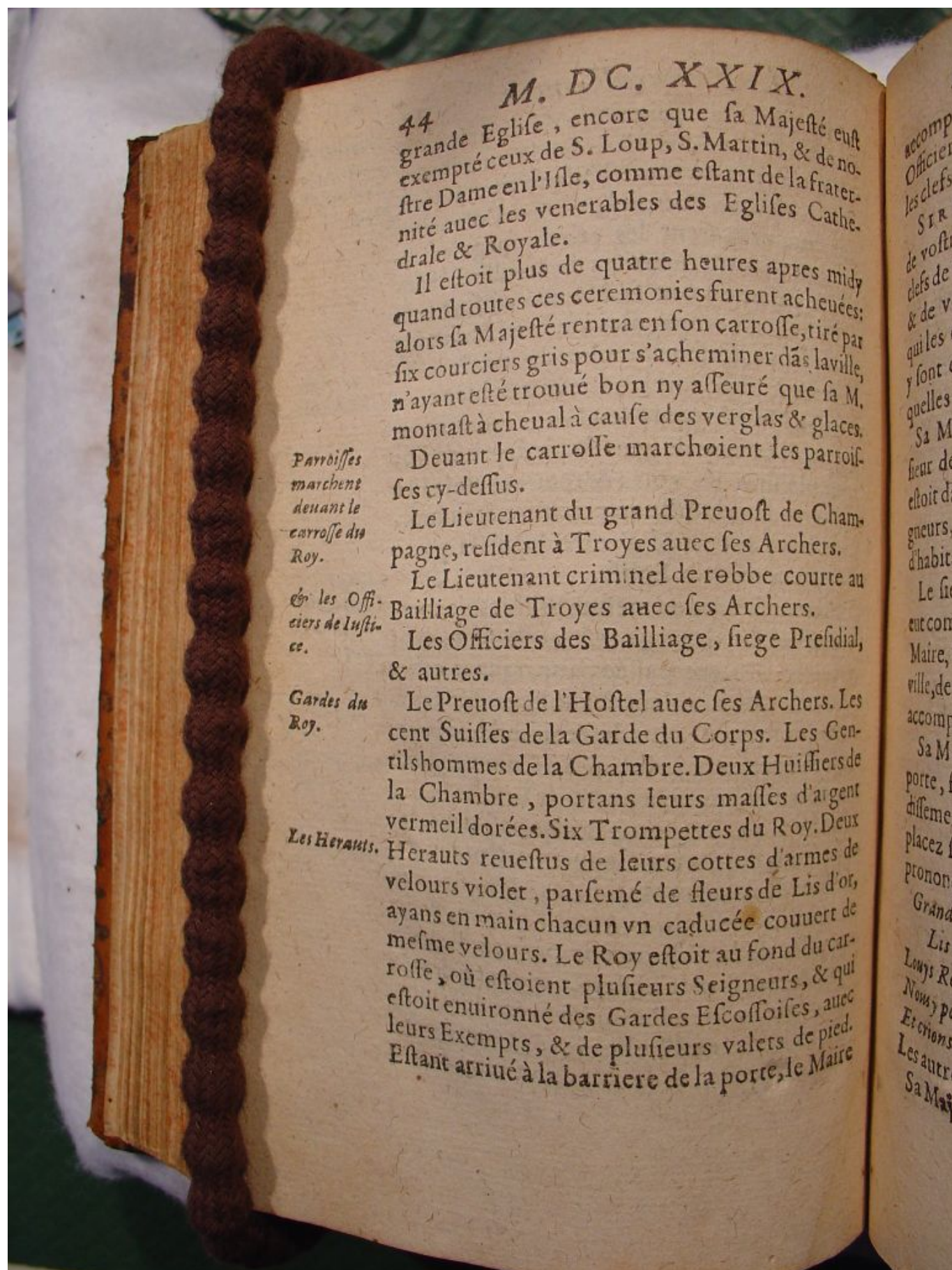


1629\_731.jpg





1629\_044.jpg



44 M. DC. XXIX.  
grande Eglise, encore que sa Majesté eust  
exempté ceux de S. Loup, S. Martin, & de no-  
stre Dame en l'Isle, comme estant de la frater-  
nité avec les venerables des Eglises Cathe-  
drale & Royale.

Il estoit plus de quatre heures apres midy  
quand toutes ces ceremonies furent acheuées:  
alors sa Majesté entra en son carrosse, tiré par  
six courciers gris pour s'acheminer dās la ville,  
n'ayant esté trouué bon ny asseuré que sa M.  
montast à cheual à cause des verglas & glaces.

*Parroisses  
marchent  
devant le  
carrosse du  
Roy.*

Deuant le carrosse marchoient les parrois-  
ses cy-dessus.

Le Lieutenant du grand Preuost de Cham-  
pagne, resident à Troyes avec ses Archers.

*Les Offi-  
ciers de Justi-  
ce.*

Le Lieutenant criminel de robe courte au  
Bailliage de Troyes avec ses Archers.

Les Officiers des Bailliage, siege Presidial,  
& autres.

*Gardes du  
Roy.*

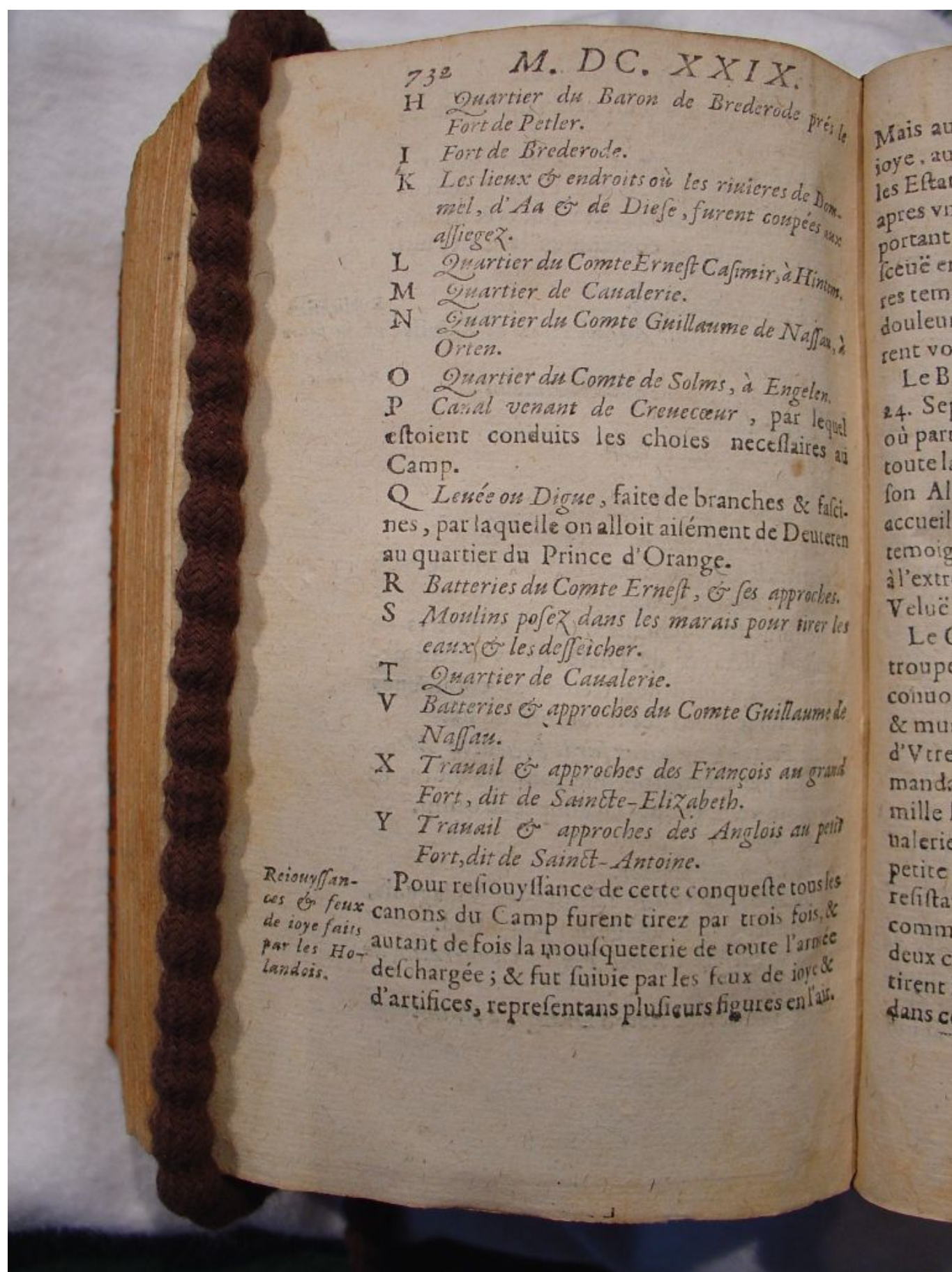
Le Preuost de l'Hostel avec ses Archers. Les  
cent Suisses de la Garde du Corps. Les Gen-  
tilshommes de la Chambre. Deux Huissiers de  
la Chambre, portans leurs massés d'argent  
vermeil dorées. Six Trompettes du Roy. Deux

*Les Herauts.*

Herauts reuestus de leurs cottes d'armes de  
velours violet, parsemé de fleurs de Lis d'or,  
ayans en main chacun vn caducée couuert de  
mesme velours. Le Roy estoit au fond du car-  
rosse, où estoient plusieurs Seigneurs, & qui  
estoit enuironné des Gardes Escossoises, avec  
leurs Exempts, & de plusieurs valets de pied.  
Estant arriué à la barriere de la porte, le Maire



1629\_732.jpg





**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**